

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-001**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-002**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Mme MARCHAL Catherine née LIRON, M. MARCHAL Charles.**

Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement 1-004

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-006**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-011**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille COLIN**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-015**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-018**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Familles AUBERT-MILAN-ANTOINE**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-019**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-026**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille ROYEL**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-028**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **M. ANDRE Aimé, Mme DOUE Anne.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-035**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Familles BLAISE-CHRETIEN-FADE-FLORENCE-JACOUOT-LALLEMAND-MARTIN-MATHIS-VALETTE.**

Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-041**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement 1-043

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **M. Joseph, Mme Louise (1923), Mme Marie (1893).**

Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement 1-044

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Familles FADE-BLAISE**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

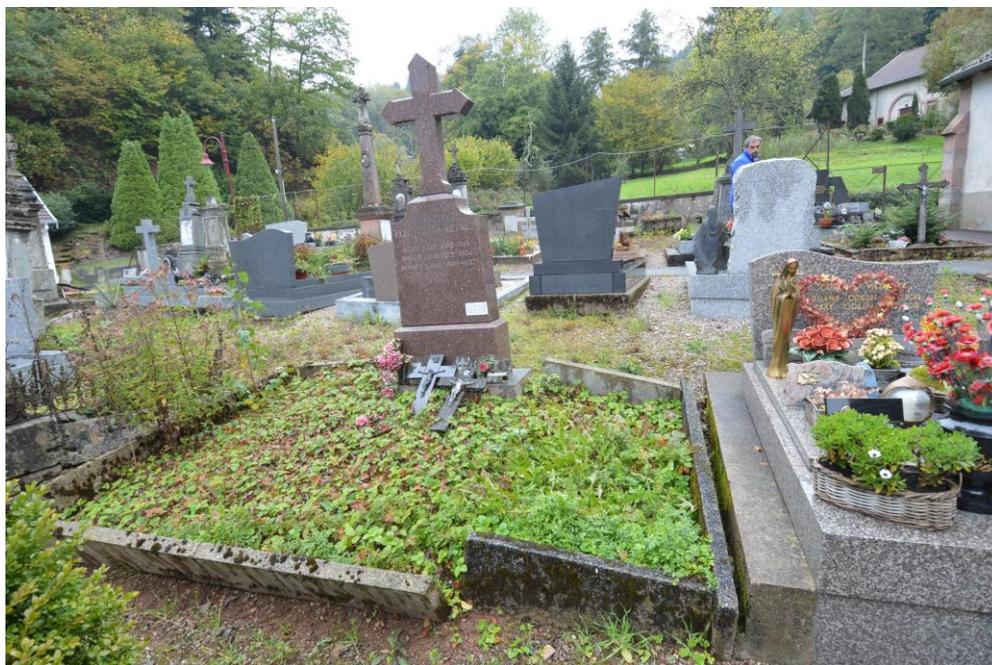
PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-048**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Familles DEPREZ-HATON-REMY**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-055**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **M FADE Joseph, M. FADE Jean.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

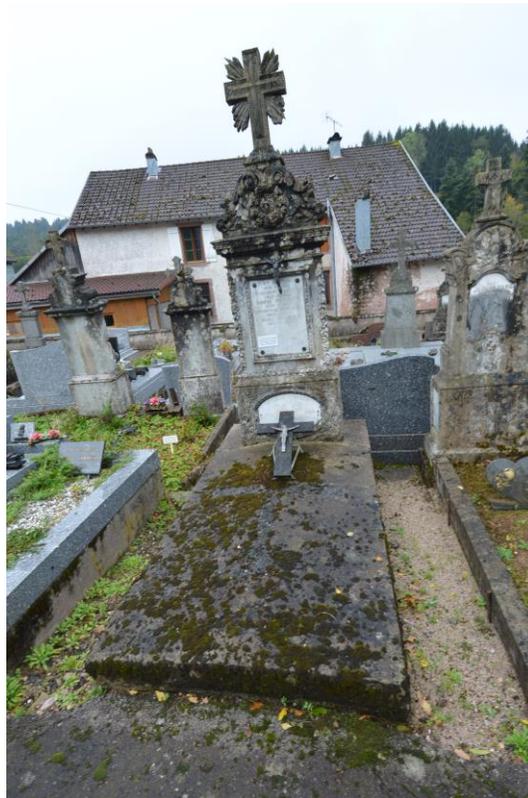
PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-075**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Familles HUMBERT-MASSON**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-087**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **M. FADE Jean-Baptiste, Mme FADE Marie-Thérèse née ANTOF.**

Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-090**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Familles GEORGES-GERARD-HUMBERT-PETITDIDIER DE BERTRIMOUTIER.**

Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-091**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-092**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-098**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-099**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-101**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-106**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille FADE**.
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Petite
Fosse

**PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION**

PV 2017

Mairie de La Petite Fosse

34 Le Village
88490 LA PETITE FOSSE
☎ : 03 29 51 10 21

Dans la division n°
Emplacement **1-109**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **sans informations sur les inhumés.**
Aujourd'hui, le **05/10/2017**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de à nos avis régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Jean-Marie CUNY, Maire de La Petite Fosse, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 05/10/2017,

Le Maire,
Jean-Marie CUNY